



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUILLET 2020

Le **lundi 13 juillet 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Céline DURVICQ à Marie LE COUSIN, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Céline DELPECH à Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GUILLARD est nommé secrétaire de séance.

----- ANIMATIONS MUSICALES EN DIRECTION DES ENFANTS SCOLARISÉS EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 - CM/20/090

Il est rappelé au Conseil Municipal que le conservatoire du Val de Seine organise, depuis 2000, en accord avec l'Inspection Académique, des animations musicales en direction des enfants scolarisés dans les trois écoles élémentaires de la ville du Trait.

L'éducation musicale fait partie du socle commun et elle est inscrite dans les projets des écoles élémentaires de la ville. L'intervenant du Conservatoire est agréé par l'Éducation Nationale.

Les objectifs sont :

- Mettre l'élève en contact avec la musique par le chant, le rythme, la danse, l'écoute et le jeu instrumental ;
- Amener l'élève à écouter, reconnaître, reproduire, s'exprimer ;
- Développer son attention, sa mémoire ;
- Lui donner le sens de la pulsation, du rythme ;
- Écouter des œuvres musicales et les commenter ;
- Connaître et savoir interpréter des chansons ;
- Élargir les références culturelles et esthétiques de l'élève ;

- Aborder des notions liées à l'histoire des instruments ;
- Participer aux rencontres chantantes.

Les séances ont lieu pendant les périodes scolaires suivant le calendrier de l'Education Nationale. Compte tenu de la fermeture du groupe scolaire Gustave Flaubert en juillet 2020 ces séances sont destinées aux enfants des écoles primaires Guy de Maupassant et Pierre et Marie Curie sur une base de 5 h par semaine.

Le coût prévisionnel des animations musicales pour l'année scolaire 2020/2021 s'élève à 8 622 € soit 2 874 € par trimestre.

La présente convention décrit le projet et les modalités de fonctionnement. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire ces animations pour l'année 2020/2021 et d'approuver la convention relative à ces animations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le projet de convention annexé à la présente délibération,
VU le rapport de Monsieur le Maire

DECIDE d'approuver la convention définissant les modalités des interventions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

PRECISE que cette somme sera imputée au compte 6288 des affaires scolaires

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
15 juillet 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE

